

<https://snetap-fsu.fr/MOUVEMENT-2013-des-enseignants-et.html>



MOUVEMENT 2013 des enseignants et CPE

- CAP/CCP -



Date de mise en ligne : mercredi 19 décembre 2012

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

La note de service mouvement 2013 reprend la présentation 2012 des postes mis au mouvement. Nous vous demandons de bien lire le texte de la note de service et ses annexes. Pour s'assurer que l'administration a bien pris en compte toutes les demandes, nous vous demandons de compléter la fiche jointe à ce courrier et de l'adresser aux coordinateurs SNETAP indiqués en fin de ce courrier.

La note de service sur le mouvement pour la rentrée 2013 fait apparaître un plus grand nombre de postes vacants entiers et moins de demi-postes. Nous ne pouvons que saluer ce retour à une situation plus normalisée. Les mutations des titulaires vont être facilitées ! L'annonce de la fin des mutations d'office pour cette année au moins et le processus de déprécarisation qui se met en place devraient prémunir les collègues qui mutent contre l'annonce de [MIS](#) les concernant dans les années à venir.

Le SNETAP-[FSU](#) fera tout son possible pour que l'enseignement agricole public retrouve une croissance continue en militant pour l'accueil de tous les élèves et en exigeant le respect des statuts.

Consultez le document dans son intégralité :

Courrier mouvement 2013 :

[<](https://snetap-fsu.fr/IMG/pdf/2012-12-19_mouvement2013.pdf "PDF - 235.2 ko")



Fiche mutation 2013 :

[<](https://snetap-fsu.fr/IMG/pdf/fiche_mutation_2013-1_2.pdf "PDF - 134.4 ko")

Format .pdf [<](https://snetap-fsu.fr/IMG/doc/fiche_mutation_2013-1.doc "Word - 52 ko")



Format .doc

À adresser au coordonnateur [CAP](#) - voir page 4 du courrier « mouvement 2013 »

Utilisez la version au format .doc si vous voulez communiquer votre réponse par courrier électronique.

Cette fiche a pour objet de permettre aux élus du SNETAP en CAP de vérifier les documents fournis par l'administration, de défendre votre situation et de vous en informer le plus rapidement possible. Transmettre aussi une photocopie de la fiche administrative de demande mutation ainsi que tous les éléments que vous jugerez utiles.